

Publications des départements et des offices de la Confédération

Initiative populaire fédérale «Oui à la médecine de famille»

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 68, 69, 71 et 72 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques¹,

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale sur la vérification des listes de signatures déposées le 1^{er} avril 2010 à l'appui de l'initiative populaire fédérale «Oui à la médecine de famille»²,

décide:

1. Présentée sous la forme d'un projet rédigé, l'initiative populaire fédérale «Oui à la médecine de famille» a abouti, les 100 000 signatures valables exigées par l'art. 139, al. 1, de la Constitution ayant été recueillies.
2. Sur 201 791 signatures déposées, 200 210 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au comité d'initiative: Initiative populaire fédérale «Oui à la médecine de famille», Case postale 8319, 3001 Berne.

27 avril 2010

Chancellerie fédérale suisse:

La chancelière de la Confédération, Corina Casanova

¹ RS 161.1

² FF 2009 5919

Initiative populaire fédérale «Oui à la médecine de famille»

Signatures par canton

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	27 486	274
Berne	37 645	194
Lucerne	16 759	123
Uri	642	3
Schwyz	3 187	35
Obwald	1 099	6
Nidwald	1 156	14
Glaris	1 308	17
Zoug	4 906	55
Fribourg	5 309	49
Soleure	9 053	112
Bâle-Ville	5 102	76
Bâle-Campagne	8 137	74
Schaffhouse	3 592	8
Appenzell Rhodes-Ext.	2 760	30
Appenzell Rhodes-Int.	372	11
Saint-Gall	12 559	68
Grisons	5 097	34
Argovie	13 143	70
Thurgovie	8 314	144
Tessin	5 112	25
Vaud	11 039	49
Valais	6 511	73
Neuchâtel	5 540	20
Genève	2 788	12
Jura	1 594	5
Suisse	200 210	1 581